

Les déchets refusés



- ordures ménagères,
- produits médicaux et infectieux, déchets de soin, seringues,
- produits explosifs,
- bouteilles de gaz,
- cadavres d'animaux,
- amiante,
- pneus de poids lourds et tracteurs,
- dérivés du pétrole (enrobés, shingle, bitume...),
- traverses de chemin de fer,
- poteaux électriques.

De manière plus générale, tous les déchets susceptibles de mettre en danger le personnel et les usagers de la déchèterie sont refusés.

Les 4 déchèteries du Grand Belfort

- Châtenois-les-Forges, sur la route de Brevilliers
- Danjoutin, ZAIC du Grand-Bois
- Sermamagny, sur la desserte du pays-sous-vosgien (RD5)
- Fontaine, ZAC de l'Aéroparc

Horaires

ÉTÉ (du 15 avril au 14 octobre)

- Lundi : 8 h 30 - 18 h déchèteries de Danjoutin et Sermamagny uniquement
- Du mardi au vendredi : 8 h 30 - 18 h
- Samedi : 8 h 30 - 18 h

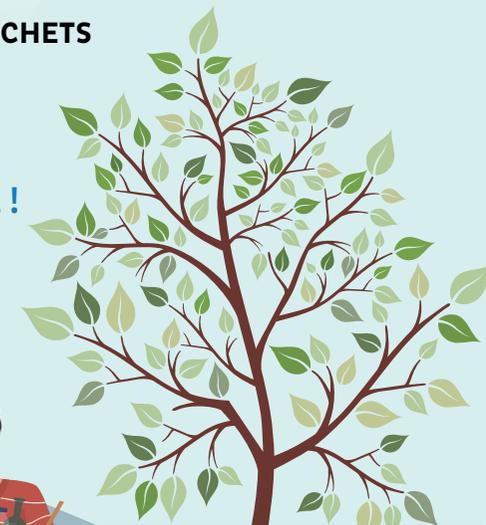
HIVER (du 15 octobre au 14 avril)

- Lundi : 9 h - 17 h déchèteries de Danjoutin et Sermamagny uniquement
- Du mardi au vendredi : 9 h - 17 h
- Samedi : 9 h - 17 h

Guide des déchèteries

UN SERVICE DE VALORISATION DES DÉCHETS
DES HABITANTS DU GRAND BELFORT

J'adopte le geste éco-citoyen !



Fontaine

Danjoutin

Sermamagny

Châtenois-les-Forges

PAPIER À TRIER
Direction de la communication - Grand Belfort - Avril 2024

les bons
gestes
DU QUOTIDIEN

Direction Prévention & Valorisation des Déchets - Grand Belfort
dechets@grandbelfort.fr - 03 84 90 11 71
grandbelfort.fr

GRAND
BELFORT **B**

Accès aux déchèteries

Les déchèteries sont gratuites et accessibles uniquement aux usagers résidant dans l'une des 52 communes du Grand Belfort.

Carte d'accès obligatoire (valable dans toutes les déchèteries).

Elle doit être présentée à chaque passage. Vous êtes responsable de l'utilisation de votre carte. En demandant la carte d'accès, vous vous engagez à respecter le règlement de la déchèterie.

En cas de perte, demandez une nouvelle carte sur grandbelfort.fr. Coût : 15 €.



Demandez votre carte d'accès (gratuite et obligatoire) sur grandbelfort.fr/dechets-menagers ou obtenez le formulaire de demande en déchèterie

Véhicules admis : les voitures particulières, remorques, fourgonnettes et fourgons de moins de 3,5 tonnes.

Véhicules non admis : les véhicules de plus de 3,5 tonnes et les tracteurs.

Ne sont pas admis :

- les usagers résidant en dehors des 52 communes du Grand Belfort,
- les mineurs non accompagnés,
- les animaux.

Pour les professionnels

- Chaque passage en déchèterie est facturé 59 € HT dans les limites d'apport prévues au règlement des déchèteries.

Fonctionnement des déchèteries

Les agents de déchèterie :

- veillent au respect du règlement de collecte,
- surveillent l'accès (contrôle des cartes d'accès), et des apports,
- accueillent, informent, orientent les usagers vers les bennes correspondant aux déchets et contrôlent la conformité des apports des usagers.

Les usagers doivent :

- respecter les consignes de tri données par les agents,
- décharger eux-mêmes leurs déchets,
- respecter les limitations de vitesse dans l'enceinte des déchèteries (5 km/h),
- nettoyer les éventuelles salissures qu'ils occasionnent (un balai et une pelle sont à disposition auprès des agents).

Il est interdit :



- de récupérer les objets dans l'enceinte de la déchèterie,
- de descendre dans les bennes,
- d'escalader les garde-corps,
- de laisser tourner le moteur des véhicules pendant le déchargement,
- de stationner dans la déchèterie après le déchargement.

En cas de non respect, les contrevenants se verront refuser l'accès aux déchèteries.

Le fait d'abandonner des déchets en dehors des contenants indiqués et sans un tri péalable constitue une infraction au code pénal.

Les déchets acceptés

Les déchets acceptés en déchèteries sont :

- emballages : en plastique, en métal, papiers, cartons,
- emballages en verre : bouteilles, pots, flacons
- encombrants : électroménager, meubles, métaux,
- pneus (4 VL et 2 motos par an),
- déchets issus du bricolage familial triés : inerte, béton, brique, plâtre, matériaux d'isolation, bois de construction (1 m³ par semaine),
- palettes,
- déchets verts (2 m³ par jour),
- déchets spéciaux des ménages : peintures, solvants, colles, etc.,
- huiles moteur,
- piles, batteries,
- radiographies médicales,
- polystyrène,
- bâches en plastique,
- extincteurs, cartouches de protoxyde d'azote,
- jouets, articles de sport,
- petits flux : bouchons et couvercles en plastique, bouchons en liège, stylos, feutres, tubes de colle, correcteurs, cartouches d'imprimante.

Pour les professionnels, les limites d'apport sont les suivantes :

- 2 m³ maxi tous déchets confondus,
- 1 m³ maxi de gravats ou déchets de plâtre.
- 50 litres de contenant de déchets dangereux type peinture phytosamètre...
- 20 litres pour les huiles minérales
- 50 litres pour les huiles végétales

Les déchets refusés sont les mêmes que pour les particuliers, ainsi que les produits chimiques spécifiques non similaires aux produits ménagers et les pneumatiques (à évacuer dans la filière professionnelle des garagistes).



Donnez une seconde vie à vos objets en bon état

Dans chaque déchèterie du Grand Belfort, un espace dédié au réemploi permet de déposer vos objets en bon état :

- livres
- jouets
- objets de décoration
- objets animaliers (pour la SPA)
- appareils électroménagers
- mobilier
- vaisselle...